



Démarche « développement durable
des huiles essentielles de lavande et de lavandin »

ENGAGEMENT DISTILLATEUR
Coopérative ou autres formes de gestion collective

Je, soussigné,,
Président de la coopérative de distillation
dont le siège est établi à l'adresse suivante :

atteste que, par décision de l'assemblée générale¹ du

les adhérents et les gestionnaires de la distillerie s'engagent respectivement à :

- Respecter et faire respecter le cahier des charges « distillation des huiles essentielles de lavande et lavandin » établi dans le cadre de la démarche,
- se soumettre aux contrôles permettant de vérifier la conformité au cahier des charges des produits et des pratiques et à mettre en œuvre toute action permettant de supprimer tout manquement relevé lors de ces contrôles,
- à diffuser les informations nécessaires à la transparence et à la promotion de la démarche,
- à communiquer au gestionnaire de la démarche le compte-rendu de l'audit réalisé par le CRIEPPAM,
- autoriser au gestionnaire de cette démarche l'utilisation des déclarations du CIHEF,
- à réaliser le plan de progrès suivant pour pallier les manquements relevés lors de cet audit :

Action	Date prévisionnelle de réalisation

Les adhérents déclarent avoir pris connaissance de la charte de développement durable de la filière « huiles essentielles de lavande et de lavandin ».

Fait à, le

Signature :

¹ La décision devra être mentionnée dans le procès verbal